



Paris, le

/ 8 NOV. 2022

Réf. /2022/ 22 - 231

NOTE

Pour les destinataires in fine
relative au concours interne
pour l'accès au corps des ingénieurs des mines

Objet : Concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des mines (session 2023).

PJ : Note de présentation.

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique du 3 novembre 2022 publié au Journal officiel du 5 novembre 2022, a été ouvert un concours interne pour le recrutement d'un ingénieur des mines au titre de l'année 2023.

Ce concours s'adresse aux fonctionnaires et aux agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, appartenant à un corps ou cadre d'emplois, ou occupant un emploi de catégorie A ou de niveau équivalent. Les candidats doivent avoir accompli en cette qualité au 1^{er} janvier 2023, dans une administration ou un service public, au moins 7 ans de services effectifs dans des fonctions liées aux domaines de compétence du corps.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser cette information auprès des agents placés sous votre autorité.

Le Chef du Service du Conseil général de l'économie

Godefroy BEAUVALLET



**LE CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS
DES INGENIEURS DES MINES
SESSION 2023**

➤ Références :

- Décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines (Art. 4 et 8) ;
- Arrêté du 15 juin 2016 fixant les modalités d'organisation du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des mines ;
- Arrêté du 03 novembre 2022 portant ouverture au titre de l'année 2023 d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des mines (publié au Journal officiel du 5 novembre 2022).

➤ Qualités et conditions pour concourir :

- le concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent et aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale (par ex. Commission européenne) ;
- les candidats doivent appartenir à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de niveau équivalent, ou occuper un emploi de catégorie A ou de niveau équivalent ;
- il est nécessaire d'avoir accompli au 1er janvier de l'année du concours 7 ans au moins de services effectifs dans une administration ou un service public et dans des fonctions liées aux domaines de compétence du corps des ingénieurs des mines ;
- une formation de neuf mois à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris est préalable à la titularisation ;
- 1 poste est ouvert au concours interne de 2023.

➤ Epreuves

Les candidats admis à concourir sont dans un premier temps sélectionnés par le jury au vu de leur dossier de candidature ; les candidats déclarés pré-admissibles passent ensuite les épreuves suivantes :

- **3 épreuves d'admissibilité**

- 1°) Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier, sur un sujet en rapport avec les missions du corps (coefficient 1, durée 4 heures) ;

2°) Production et soutenance d'un mémoire consistant en un travail personnel de 50 pages au plus en relation avec l'expérience professionnelle du candidat, dans les domaines de compétence du corps des ingénieurs des mines (coefficient 2, durée 1 heure) ;

3°) Epreuve de mise en situation professionnelle consistant en une étude de cas à partir d'un dossier (coefficient 1, durée 2 heures).

- Les candidats déclarés admissibles passent l'épreuve d'admission qui consiste en un entretien à caractère général d'une heure avec le jury (coefficient 3).

➤ Calendrier :

- date limite de réception des candidatures au Service du Conseil général de l'économie, par internet en utilisant le lien d'inscription suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-experimente-interne-examen-professionnel-corps-des-mines-2023> : **le 19 janvier 2023 à 12H00 (heure de Paris)** ;
- Épreuves d'admissibilité (*à titre indicatif*) :
 - écrits : le 5 avril 2023
 - oraux : la semaine du 5 juin au 8 juin 2023
- Epreuve d'admission : le 12 juin 2023
- Début de la formation à l'École nationale supérieure des mines de Paris : début octobre 2023.

➤ Liste des lauréats des années précédentes avec leur administration d'origine

Année	Lauréat[e]	Administration d'origine
2013	Sylvain FORTHOMME	Ministère délégué au budget / DGFIP
2014	<i>néant</i>	
2015	Thomas DAVID	Ministère de la défense
2016	Bernard CELLI	ANFR
2017	Bertrand PAILHES	Secrétariat d'État au numérique
2018	Romain ROUSSEL	Ministère de la Santé
2019	<i>néant</i>	
2020	Antoine MERCIER	Présidence de la République
2021	Yann SALAMON	Ministère des Armées
2022	Charles DUCHENE	SGDSN

➤ Demandes de renseignements

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique
Service du Conseil général de l'économie
Télédoc 333
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Tél. 01 53 18 24 05

Lien d'inscription : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-experimente-interne-examen-professionnel-corps-des-mines-2023>,

Mél : cge.concours@finances.gouv.fr

Internet : <https://www.economie.gouv.fr/cge/concours>

**Une réunion d'information sera organisée le 12 décembre 2022 de 12h30 à 14h
en Visio**

(Le lien d'accès sera transmis après inscription par mail au cge.concours@finances.gouv.fr)